



## ADHÉSION À L'ASSOCIATION

L'école est sous le statut associatif et reconnue d'intérêt général.

La cotisation de base de 15 €/membre (*obligatoire pour l'enfant*) est exceptionnellement faible pour faciliter l'accessibilité à notre école.

Afin de continuer à pratiquer des frais de scolarité abordables, elle a besoin de soutien dans ses missions de pérennisation financière, de communication, d'entretien de l'école etc...

Ainsi, chacun peut, s'il le souhaite, **adhérer** à l'association pour devenir un membre actif (bénévole), ou contribuer sous forme de **dons** à la pérennisation financière de l'école.

Elle invite les familles et amis à s'investir dans l'association et à participer aux missions.

Les parents sont susceptibles de recevoir des appels à bénévolat régulièrement pour contribuer au bon fonctionnement de l'école.

**Nous laissons la liberté aux familles d'apporter une contribution additionnelle afin de créer une école plus prospère qui rémunère décemment son personnel.**

➤ Nous contribuons par une adhésion à hauteur de .....€ pour l'année scolaire 2022-2023.

**Nom(s) et prénom(s) des personnes souhaitant adhérer à l'association** (hormis les enfants inscrits à l'école) :

.....  
.....  
.....

**Date et Signature(s)**